



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Eurotunnel

Question écrite n° 56012

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation préoccupante dans laquelle se trouve la société Eurotunnel. Alors que, selon les analystes financiers, la dette de la société est deux fois et demie supérieure à ce qu'elle est en mesure de supporter, le collectif Eurotunnel fait part de ses inquiétudes quant à une prise de contrôle de la société, en application du droit de substitution, par ses principaux créanciers, en l'occurrence les « hedge funds » américains. Aussi, eu égard aux craintes qui s'expriment quant à l'avenir de la société et de ses emplois, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les perspectives d'action du Gouvernement afin qu'une solution puisse être trouvée dans ce dossier.

Texte de la réponse

La société Eurotunnel a la charge de l'exploitation du tunnel sous la Manche en vertu du contrat de concession signé par les gouvernements français et anglais. Le gouvernement français, soucieux du maintien et du développement de l'exploitation du tunnel, est donc particulièrement attentif à l'évolution de la situation du concessionnaire. Il est indéniable que la situation financière d'Eurotunnel est difficile. Néanmoins, il convient de rappeler qu'en vertu du traité de Cantorbury, les concessionnaires ont l'entière responsabilité financière de la construction et de l'exploitation du tunnel. À ce titre, ni le gouvernement français ni le gouvernement anglais n'envisagent de recours à des fonds publics, qu'ils soient directs ou indirects. Par conséquent, les solutions aux difficultés financières d'Eurotunnel devront s'inscrire dans le cadre du contrat de concession et être trouvées au terme de négociations entre la société et ses partenaires industriels et financiers. Dans l'intérêt même d'Eurotunnel, le Gouvernement, qui est attaché au maintien de la plus grande neutralité sur ce dossier, considère qu'une solution négociée, prenant en compte de manière équitable et réaliste les intérêts des différentes parties, est vivement souhaitable. En tout état de cause, il veillera au respect des obligations de la concession, notamment en termes de sécurité, de sûreté et de continuité de l'exploitation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56012

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 668

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3790